

Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif

N° dossier SPANC de l'Adour : **CF/123/18/539 NC**

Visite effectuée le **12/09/18**

Nombre de page du présent rapport : 2

Propriétaire :

Nom (ou raison sociale) : Mme MENVIELLE Jocelyne
 Adresse actuelle : 35 Impasse Buala Debat – 65360 ARCIZAC-ADOUR
 Téléphone : 06.71.61.53.27

Terrain :

Adresse : Cabadur Daouan – Sainte Marie de Campan – 65710 CAMPAN
 Parcelle habitation : R 555
 Superficie du terrain : 4176 m²
 Superficie disponible : 100 m²
 Traitement adapté au sol : inconnu
 Exutoire sur parcelle : Aucun

Habitation :

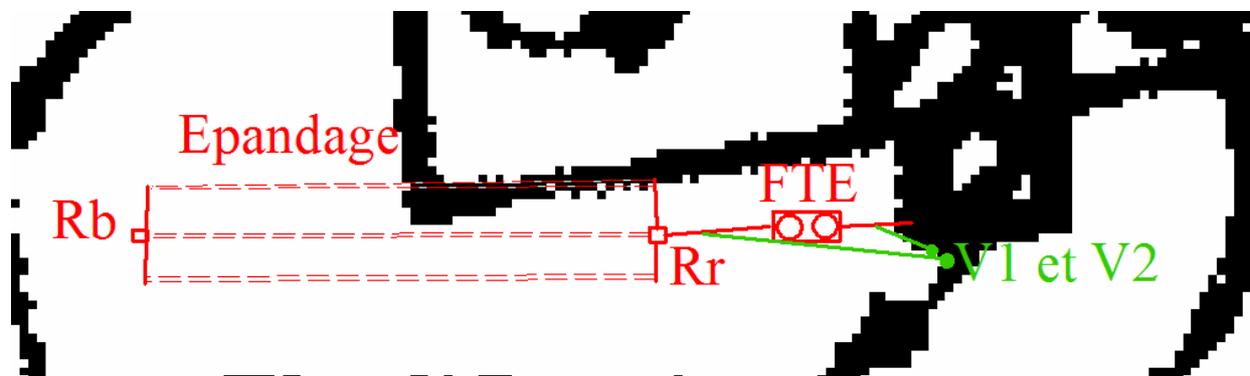
Type de bâtiment : Résidence secondaire
 Nombre de pièces principales : 2
 Nombre d'occupants : 1
 Parcelle assainissement : R 555

Installation d'assainissement existante :

Date de mise en place : 16 Juin 2009
 Type d'installation : Fosse toutes eaux 3000 L, épandage souterrain de 45 mètres linéaires (3x15m)
 Regards : 1 té de visite pour la collecte, 2 regards pour la fosse toutes eaux, 2 regards pour l'épandage (répartition et bouclage).

Plan de l'installation :

Le schéma ci-dessous a été réalisé selon les déclarations de l'utilisateur et/ou les observations de terrain. Il n'est donné qu'à titre indicatif.



Liste des points contrôlés :

Liste des points contrôlés	Evaluation contrôleur	Observations
Modifications de l'installation suite à la dernière visite du SPANC		
Réaménagement du terrain sur et aux abords de l'installation	Non	/
Réalisation des travaux conformément aux observations du précédent rapport de visite	Non	Absence de rehausse pour le regard de bouclage de l'épandage
Evaluation des risques sanitaires et environnementaux		
Contact direct possible avec des eaux usées non traitées (défaut de sécurité sanitaire)	Non	/
Risque de transmission de maladies vectorielles (zone de lutte contre les moustiques)	Non concerné	/
Nuisances olfactives	Non	/
Défaut de structure ou fermeture des ouvrages	Non	/
Installation située en zone à enjeux sanitaires	Non	/
Installation située en zone à enjeux environnementales	Non	/
Installation incomplète	Non	/
Adéquation entre installation d'assainissement / usage / milieu		
Installation significativement sous-dimensionnée	Non	/
Dysfonctionnement(s) majeur(s) constaté(s)	Non	/
Implantation à plus de 35 m en amont hydraulique d'un puits AEP déclaré	Oui	/
Installation respectant l'article 3 de l'Arrêté du 07/09/09	Oui	/
Cas des installations agréées : installation respectant la mise en œuvre et les conditions d'emploi du fabricant	Non concerné	/
Ensemble des eaux usées collectées	Oui	/
Collecte indépendante des eaux usées et eaux parasites	Oui	/
évaluation du fonctionnement de l'installation		
Écoulement correct des eaux usées à travers l'installation	Oui	/
Cas des installations agréées : fonctionnement et entretien conforme aux conditions du fabricant	Non concerné	/
Evaluation de l'accessibilité, de l'entretien et de l'usure		
Entretien conforme	Oui	Volume de boue faible dans la fosse : vidange inutile actuellement
Réalisation des vidanges par un vidangeur agréé / fréquence conforme aux guides d'utilisation pour installation agréée	Non évaluable	Pas de vidange réalisée à ce jour
Curage des canalisations (hors épandage)	Non	/
Regards dégagés et accessibles	Non	Regard de bouclage de l'épandage inaccessible
Défaut lié à l'usure (fissures, corrosion, déformation, ...)	Non	/

Evaluation et classement de l'installation d'assainissement non collectif :

- Installation inexistante
- Installation présentant des dangers pour la santé des personnes
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation présentant un défaut d'entretien ou une usure

Conformité de l'installation : L'installation d'assainissement est classée **conforme** au sens de l'Arrêté du 27 avril 2012. L'installation est complète et fonctionnelle. Notons toutefois que la mise en place de rehausse pour l'ensemble des regards de l'installation est nécessaire afin d'améliorer l'accessibilité de l'installation.

Travaux nécessaires à une mise en conformité

Liste de recommandations

1. Mettre en place des rehausses pour les regards de la fosse toutes eaux,
2. Mettre en place une rehausse pour le regard de bouclage de l'épandage.

- **Délai imparti à la réalisation des travaux :** Recommandations non soumises à un délai de réalisation.

- **Fréquence de contrôle appliquée à l'installation :** 4 ans

Fait à **Bagnères-de-Bigorre**, le **12 septembre 2018**.

Le Président du SPANC,

Gérard MENVIELLE.